



ENVIRONNEMENT | AGRICULTURE | FILIÈRES ALIMENTAIRES | INTENDANCE | FORMATION | CONSEILS | FIDUCIAIRE | EXPERTISE

Séances d'informations phytosanitaires 2023

Diminution des risques liés à la dérive

Brieuc Lachat

T 032 /545 56 53

Brieuc.lachat@frij.ch

www.frij.ch

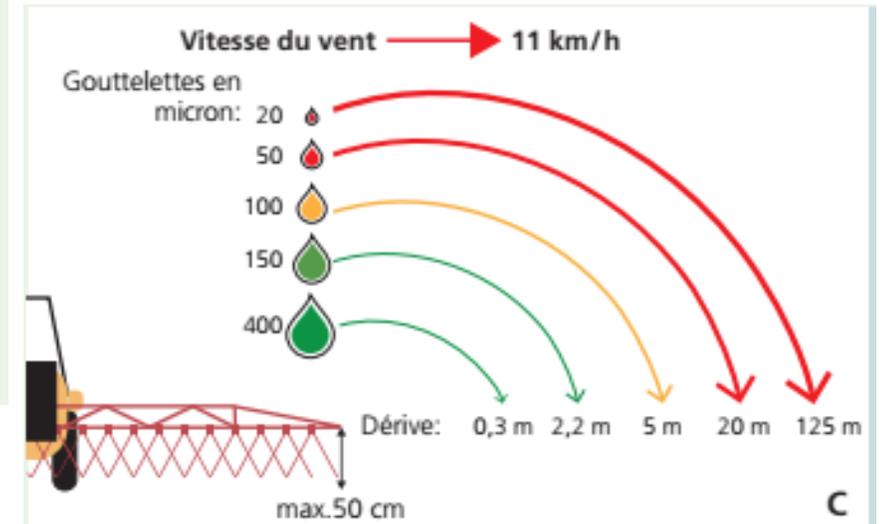
Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

2852 Courtételle | 032 545 56 00 | www.frij.ch | frij@frij.ch

Rappel des facteurs favorisant la dérive

Tableau 1: vitesse du vent et possibilités de traitement

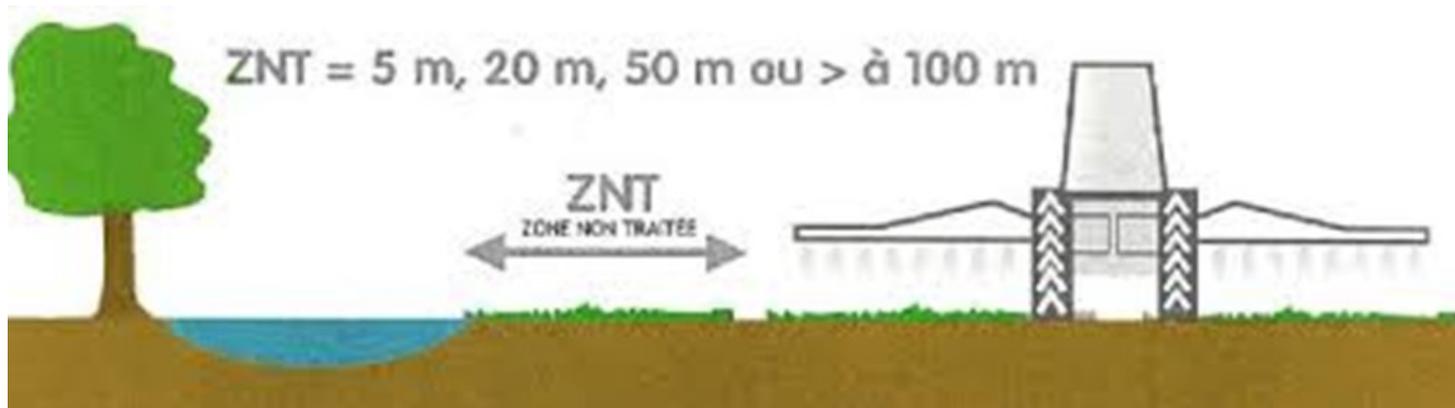
Force du vent (Echelle de Beaufort)	Vitesse en km/h	Traitement	Repères
0	< 1 km/h	possible	<ul style="list-style-type: none">La fumée monte verticalement
1	1 à 5 km/h	possible	<ul style="list-style-type: none">La fumée indique la direction du ventLes girouettes ne s'orientent pas
2	6 à 11 km/h	En partie possible, dérive importante	<ul style="list-style-type: none">Les feuilles bougentOn sent le vent sur la figure
3	12 à 19 km/h	limite	<ul style="list-style-type: none">Les drapeaux flottent bienLes feuilles sont sans cesse en mouvement
4	20 à 28 km/h	interdit	<ul style="list-style-type: none">Les poussières s'envolentUne feuille de papier posée au sol s'envoleLes petites branches plient



Une hygrométrie en dessous de 50% et des températures élevées augmentent le risque de volatilisation de la bouillie

Etat des lieux lié à la dérive

- Depuis plusieurs années, le législateur a défini des distances spécifiques à chaque produit pour limiter les risques liés à la dérive dans les eaux de surface.
- Les distances sont fixées dans les phrase SPe 3 (**Z**ones **N**on **T**raitées)
- La largeur de la ZNT peut être réduite en respectant un système à points.



Exemple :

Blocker : SPe 3, la ZNT est de 100 mètres mais, au minimum 6 mètres.

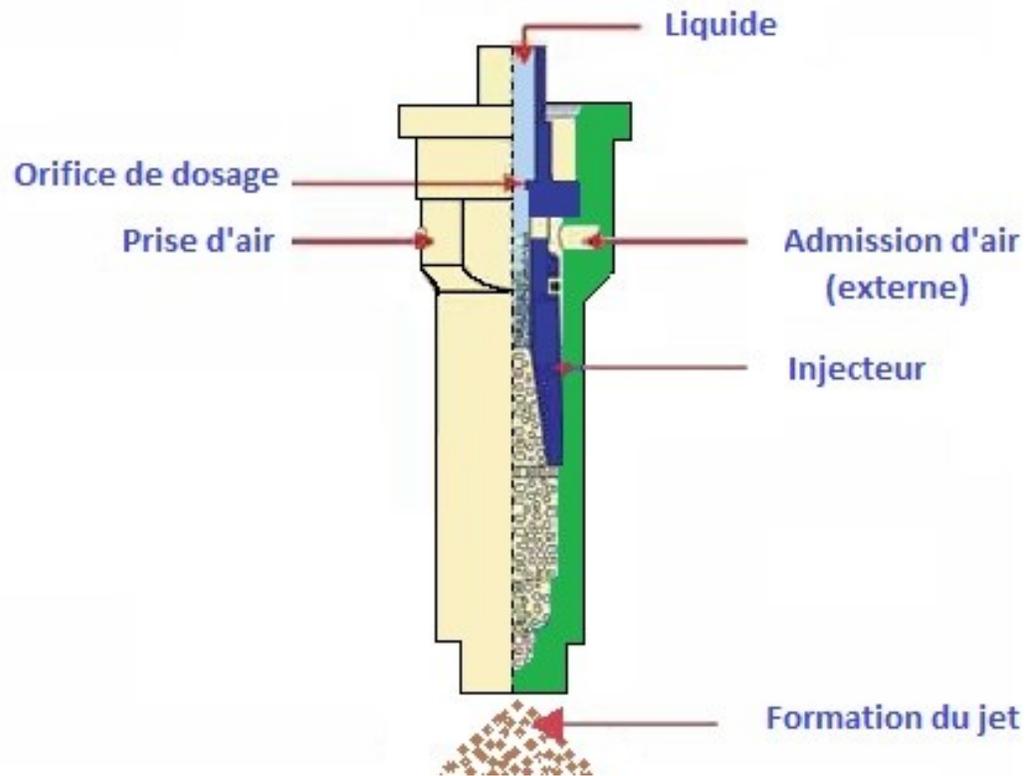
Nouveautés liées à la dérive dès 2023

- Pour toute application de produits phytosanitaires, les exploitants doivent mettre en œuvre **au minimum 1 point** de réduction du risque de dérive et ce pour tous les produits.
- **Il faut mettre en œuvre cette mesure sur toutes les parcelles**
- Il faut toujours contrôler la phrase Spe 3 qui peut être plus restrictive (pour les eaux de surfaces)
- Les distances fixées dans les phrases Spe 3 (**Z**ones **N**on **T**raitées) peuvent être réduite en fonction des points obtenus.

Points	Buses	Matériels	Parcelle
0,5	<ul style="list-style-type: none"> • Buses à injection d'air ou • 50% de réduction de la dérive selon la table JKI 	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisateur à rampe avec assistance d'air (TWIN) 	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Buses à injection d'air avec max. 3 bars de pression ou • 75% de réduction de la dérive selon la table JKI 	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisation sous-foliaire ou dropleg dès que l'interrang est fermé 	<ul style="list-style-type: none"> • Bande végétalisée continue d'au moins 3 m de large et aussi haute que la culture traitée ou • Barrière verticale (toile d'ombrage ou haie de protection) présentant un degré d'occultation d'au moins 75% et dépassant la culture de 1 m
1,5		<ul style="list-style-type: none"> • Traitement herbicide en bande, buses au max. 50 cm au-dessus du sol 	
2	<ul style="list-style-type: none"> • Buses à injection d'air avec max. 2 bars de pression ou • 90% de réduction de la dérive selon la table JKI 		
3	<ul style="list-style-type: none"> • 95% de réduction de la dérive selon la table JKI 		

Solution : Au minimum, ne traiter qu'avec des buse à injection d'aire et 3 bars de pression max.

Exemple de buse



**Buse à injection air
=
1 point si 3 bar max.**



Buse à jet plat = pas de point

Exemple risque dérive

Points nécessaires pour réduire la largeur de la zone non traitée

Distance	6 m	20 m	50 m	100 m
Points nécessaires	Réduction de la largeur de la ZNT à...			
1	3 m	6 m	20 m	50 m
2	3 m	3 m	6 m	20 m
3	3 m	3 m	3 m	6 m

Blocker : SPe 3, la ZNT est de 100 mètres

En présence d'eau de surface, à partir de quelle largeur (du bord de la rivière) je peux traiter mon colza si je mets en œuvre 1 point de dérive ?

Combien de points me faudrait-il pour pouvoir traiter à 6 mètres de l'eau ?

3 points

50 mètres (donc minimum 44 mètres de colza non traité)

Questions ?

Sources :

- Brochure Agridéa (limiter la dérive et le ruissellement) téléchargeable gratuitement sur le site et disponible pour :
 - les grandes cultures
 - La viticulture
 - L'arboriculture
- Ordonnance sur les paiements directs
- PER Romandie (onglet 6 protection phytosanitaire)

PRODUCTION VÉGÉTALE – PHYTOSANITAIRE DANS LES GRANDES CULTURES ET LES CULTURES MARAÎCHÈRES

Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires en grandes cultures et cultures maraîchères

Contenu

Bonnes pratiques agricoles	2
Limiter la dérive	3
Mesures pour limiter de la dérive	4
Limiter le ruissellement dans les eaux de surface	9
Mesures de réduction du ruissellement	10

Impressum

Édité par
AGRIDEA
Jard. 1 • CP 1080
CH-1001 Lausanne
T +41 (0)21 619 44 00
F +41 (0)21 617 02 61
www.agridea.ch

Auteurs
Nuno Courcollier
Simas Binder
Lucia Benazzoni, AGRIDEA
Christoph Stien, OFAG

Mise en page et impression
Article n° 3283
© AGRIDEA
Mars 2021
2^e édition mise à jour



L'utilisation de produits phytosanitaires (PPH) est nécessaire pour protéger les cultures contre les organismes nuisibles. Ces produits permettent ainsi de garantir une production d'aliments de qualité en quantité suffisante, ainsi que la stabilité du revenu agricole. Néanmoins lorsque ces produits parviennent dans les systèmes aquatiques ou sur des surfaces non ciblées, leur toxicité peut engendrer des effets dommageables pour différents organismes vivants qui ne sont pas visés ou présenter un risque pour les rivières ou pour des tiers. Dans ce contexte, des mesures doivent être prises pour éviter les entrées de produits phytosanitaires dans les eaux de surface et sur les surfaces non ciblées. La mise en place de zones tampon non traitées est une approche qui permet de réduire ces risques.

Les points essentiels

Les conditions fixées dans l'homologation des produits phytosanitaires (PPH) doivent être scrupuleusement respectées lors de l'application ainsi que diverses directives et ordonnances.

Pour éviter des dégâts sur la faune et la flore environnantes ou des risques pour les rivières et des tiers, il faut tout mettre en œuvre pour limiter :

- la dérive: partie de la bouillie de pulvérisation n'atteignant pas sa cible et qui est entraînée sous forme de fines gouttelettes vers d'autres endroits.
- le ruissellement: entraînement hors de la parcelle des produits par les précipitations après le traitement.

Chaque gramme compte!
1 gramme de produit peut polluer une rivière large de 1 m et de 1 m de profondeur sur 10 km de long.



agridea

Völkerverständliche Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche OFEF
Office fédéral de l'agriculture OFAG